

Comparaison catégories d'adhésion

Comparaison des droits, services et obligations des différentes catégories de membres de KineSuisse

	Membres actifs				
	MT	M+70	MF	MH	MP
Exerçant comme kinésologue	X	X	X	X/- ¹⁾	-
Droits / services					
Droit de vote AM	X	X	X	X	-
Droit de regard AM	X	X	X	X	X
Peut présenter requête à l'AM	X	X	X	X	X
Représentation d'un autre membre à l'AM / avec procuration (statuts 6.4.)	X	X	X	X	X
Reçoit mails d'information	X	X	X	X	-
Accès au service aux membres fermé	X	X	X	X	-
Reçoit des informations sur les événements	X	X	X	X	X
Obligations					
Respect des statuts, des règlements, des directives d'éthique et de déontologie	X	X	X	X	X
Obligation de FC	X	X	-	X/- ¹⁾	-
Preuve d'attestation de scolarité actuelle	-	-	X	-	-
Assurance responsabilité civile professionnelle ²⁾	X	X	X	X/- ¹⁾	-
Cotisation de membre³⁾ [CHF]	390.-	195.-	100.-	0.-	150.-

MT	Membre titulaire	AM	Assemblée des membres
M+70	Membre de plus de 70 ans	FC	Formation continue
MF	Membre en formation		
MP	Membre passif		
MH	Membre honorifique		

1) Les obligations repérées par X sont seulement valables lorsque le membre honorifique exerce la profession de kinésologue.

2) Assurance responsabilité civile professionnelle de KineSuisse ou d'un autre opérateur.

3) Selon décision assemblée des membres

28.03.2023